



Le règlement

Règlement du concours de photographie «Empreinte BOAD » 2018

Dans le cadre de la commémoration de ses 45 ans les 14 et 15 novembre 2018, la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) lance un concours de photographie sur le thème : « **Les Projets financés par la BOAD dans mon pays** ».

Article 1 : Conditions de participation

Le concours est ouvert à tous, photographes amateurs, passionnés et professionnels.

Les membres organisateurs et du personnel de la BOAD ne peuvent y participer.

La participation au concours est gratuite pour les participants et sans obligation d'achat des œuvres des participants par la BOAD.

En revanche, chaque participant au concours devra préalablement remplir et signer le bulletin de participation du concours disponible sur <https://www.empreinteboad.org> . Le fait de le signer et de le renvoyer avec le nombre de photos demandées, oblige le concurrent à se conformer au présent règlement, à l'accepter dans son intégralité et à s'interdire toute réclamation.

En participant au concours, chaque concurrent garantit que :

- ✓ il est l'auteur de la photo présentée. Les éléments en format photo devront être des œuvres originales signées de leur auteur. La BOAD ne pourrait être considérée comme responsable en cas de contestation ou de litige concernant la propriété de la photo.



Le règlement

- ✓ il dispose de l'autorisation de publication des personnages photographiés lorsque leur photo peut mettre en cause le droit à l'image des personnes (modèle d'autorisation de publication de photo en annexe 2). **Toute photographie représentant une ou plusieurs personnes identifiables et non accompagnée de l'autorisation susvisée sera disqualifiée.**

Le Jury du concours se donne le droit de ne pas sélectionner une image hors sujet ou qui porterait préjudice à l'esprit du concours ou à la représentation d'une personne.

Dans un premier temps, une présélection de 45 photos sera mise en ligne sur la page du Concours à raison de 5 ou 6 par pays, et soumise au vote du public. Cette phase de vote qui se déroulera suivant le calendrier préétabli permettra de sélectionner un seul lauréat par pays. Indépendamment de ce vote, les 45 photos présélectionnées feront l'objet d'une exposition au cours du forum scientifique organisé par la BOAD à Lomé, le 14 novembre 2018.

Ensuite, un prix de la meilleure photo dénommé « Empreinte BOAD 2018 » sera sélectionné par le jury du concours.

Les productions devront être envoyées aux adresses suivantes :

Les concurrents devront présenter au plus 3 photographies par participant.

Les œuvres seront jugées sur 3 aspects :

- respect du thème (Conformité avec la liste de projets sélectionnés)
- Technicité (cadrage, luminosité, angle, mise en relief, résolution, ...)
- Originalité / créativité
- Brève présentation de l'œuvre (impact du projet pour les bénéficiaires)

Article 2 : Cible et thème du concours



Le règlement

Le concours est ouvert aux photographes amateurs et professionnels, sans distinction. Chaque participant devra présenter au maximum trois photos avec 3 variantes possibles pour chacune, accompagnées de son bulletin d'inscription dûment rempli. Le fichier doit être transmis dans un format et une qualité permettant l'agrandissement (300 dpi).

- **Informations sur les œuvres :**

Photo N°	Nom du fichier	Date	Lieu	Titre de l'œuvre	Description (Maximum de 100 mots décrivant la composition de votre photo et votre vision)

- **Format des photographies : jpeg/300dpi**

Fournir une définition suffisante pour une impression homothétique en format 40*60cm.

Le thème de cette première édition est : « **Les Projets financés par la BOAD dans mon pays** ». Pour se conformer au thème, une liste des projets de la banque dans les pays est tenue à la disposition des participants sur le www.empreinteboad.com.

Selon le pays, chaque participant peut choisir librement dans cette liste, le projet qui lui convient pour réaliser ses productions.

Article 3 : Promotion du concours et propriété intellectuelle

En prenant part à ce concours, le participant autorise les organisateurs à utiliser son nom et l'œuvre présentée pour toute opération liée au présent concours (exposition, publication, presse).



Le règlement

Les participants cèdent à titre gracieux, contre citation de l'auteur et, de façon non exclusive à la Banque Ouest Africaine de Développement, tous les droits patrimoniaux de propriété intellectuelle issus des photographies sélectionnées et autorisent l'exploitation de leur image si celle-ci est représentée dans les photographies. Les droits patrimoniaux cédés incluent entre autre les droits de reproduction, distribution, représentation, édition, synchronisation, et tout autre droit nécessaire à l'exploitation pacifique et non mercantile des œuvres susmentionnées, entre autres, à travers des campagnes publicitaires ou promotionnelles. La présente autorisation est consentie pour tous supports connus ou à connaître, pour le monde entier et pour une durée illimitée.

Article 4 : Calendrier de déroulement

- 27 Août – 06 Septembre : Inscription des candidats
- 07 septembre – 16 septembre : Soumission des œuvres photographiques
- 17 Septembre – 20 Septembre : sélection des 45 meilleures photos par un jury interne
- 21 Septembre – 28 Septembre : vote du public
- 29 Septembre – 05 Octobre : vote du jury et délibération

- 08 Octobre – 15 Octobre : proclamation des résultats
- Début Novembre : remise lots pays dans les Missions Résidentes de la BOAD
- 14- 15 Novembre : Remise du lot du super lauréat à Lomé (Togo)

NB :

- Les lauréats du concours seront conviés à recevoir leurs prix au sein des Missions résidentes de la Banque dans leurs pays respectifs.
- Le gagnant du premier prix sera invité par la Banque à présenter son œuvre au cours du forum scientifique de la BOAD à Lomé les 14 et 15 novembre 2018.

Article 5 : Lots des lauréats

A l'issue du concours, 9 prix seront décernés :

- **Huit (08) prix pays** issus des votes du public dont un (01) pour chaque pays, et



Le règlement



- **Un (01) grand prix dénommé photo** « empreinte BOAD 2018 », dont le choix sera fait par le Jury.
- ✓ Chaque **prix Pays** sera constitué d'une enveloppe **d'un million FCFA (1 000 000 FCFA)**. Les prix seront remis par les Chefs de Missions Résidente de la BOAD aux lauréats dans les pays de UEMOA à l'exception de celui du Togo qui sera remis par la Direction de la Communication, du Marketing, des Relations publiques et du Savoir
- ✓ Le gros lot « **empreinte BOAD2018** » sera composé d'une enveloppe d'un montant de cinq millions **(5 000 000) FCFA**.
- ✓ **Une somme de cent mille (100 000 fcfa)** sera versée à titre de récompense et de prime de désintéressement aux auteurs de chacune des photos sélectionnées par les Chefs de Mission résidente de la BOAD au sein des pays de l'UEMOA à l'exception de celui du Togo qui sera remis par la Direction de la Communication, du Marketing, des Relations publiques et du Savoir.

Article 6 : Sécurité

Les informations nominatives communiquées par les participants ne feront l'objet d'aucune communication ou cession à des tiers.

Article 7: Application du règlement

Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent règlement entraînera la nullité de la participation.

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement complet, en toutes ses dispositions.